

Covid-19 : lancement de la campagne de vaccination à la clinique de Lesparre-Médoc

Mardi 12 janvier à partir de 8h30, la clinique mutualiste de Lesparre-Médoc va commencer la campagne de vaccination de son personnel, soit trois cents personnes, contre le coronavirus SARS-CoV-2 responsable de la maladie Covid-19. Durant la première semaine, explique le directeur de la clinique, Yann Pilatre, les « *cent premiers volontaires (soignants et administratifs)* » bénéficieront de l'injection du vaccin de Pfizer-BioNTech.

Celui-ci a été autorisé en décembre 2020 par l'Agence européenne du médicament puis par la Commission européenne. Il est le premier vaccin à être déployé sur le territoire français.



Covid-19 : lancement de la campagne de vaccination à la clinique de Lesparre-Médoc

La clinique lesparraïne du Pavillon de la mutualité a réuni un trinôme (infirmière, médecin, secrétaire) afin d'organiser la vaccination dans ses locaux de l'hôpital de jour. La priorité est donnée aux personnels âgés de plus de cinquante ans « *et qui ont des problèmes de santé* », précise Yann Pilatre. Sachant que « *l'effectif de la clinique est assez jeune : disons, un tiers de plus de cinquante ans, deux tiers de moins de cinquante ans* ». Le CHU de Bordeaux se charge de décongeler les doses de vaccins conservées à - 70 degrés, ensuite mises à disposition de la clinique. Laquelle doit administrer les cent premières doses mises à sa disposition dans les quatre à cinq jours suivant la livraison.

La semaine suivante, la clinique mutualiste deviendra « *centre de vaccination pour les professionnels de santé du Médoc* », explique Yann Pilatre. Sont donc concernés les médecins, les infirmiers libéraux, les personnels soignants et administratifs d'établissements type Ehpad, les pharmaciens bien sûr, les sages-femmes, les aides à domicile, etc. « *Beaucoup de médecins généralistes nous appellent pour nous demander s'ils peuvent venir se faire vacciner* », témoigne le directeur de la clinique.

Si les laboratoires Pfizer (américain) et BioNTech (allemand) recommandent de procéder à la seconde injection du vaccin vingt et un jours après la première, les autorités sanitaires ont permis qu'elle puisse être différée jusqu'à six semaines, a indiqué le ministre de la Santé Olivier Véran. Compte tenu du soin qui doit être apporté à la préparation et au dosage de ce vaccin qui n'est pas mono-dose, la présence d'un ou une infirmière est nécessaire. Yann Pilatre ne sait pas si cela sera le cas avec le vaccin Moderna attendu en France dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

D.B.

Journal du Médoc, le 8 janvier 2021